

Paris, le 24 novembre 2011 - **10% de la population sont touchés par des troubles auditifs (baisse de l'audition, acouphènes, hyperacousie…) à différents degrés et avec des conséquences plus ou moins importantes sur la vie quotidienne. 6 Millions de Malentendants leur apporte des réponses.**

Les personnes malentendantes avaient jusqu'alors deux revues, Résonnances et La Caravelle. Ces deux titres ont fusionné en avril dernier pour donner naissance à 6MM comme 6 Millions de Malentendants.

6MM fait le tour de l'actualité technique, politique, sociale et culturelle autour de la question des troubles de l'audition et propose une multitude de renseignements, de conseils pour aider les personnes malentendantes dans leurs difficultés de communication en vue de faciliter leur quotidien : conseils pour l'appareillage, implants cochléaires, aides techniques associées, progrès médicaux, gestion du stress, apport de la lecture sur les lèvres etc.

6MM propose 32 pages de portraits, d'interviews, d'enquêtes et accorde une large place aux témoignages et à l'expérience des personnes concernées et de leurs proches. Chaque numéro présente un dossier thématique sur des problématiques rencontrées par les malentendants telles que l'accueil en milieu hospitalier, mal entendre dans un contexte professionnel ou encore la détresse psychologique résultant des troubles de l'audition.

6 millions de personnes sont concernées et le faire savoir participe à des avancées globales, qu'il s'agisse d'accessibilité, de politiques de santé publique ou simplement du regard porté sur les déficients auditifs. 6MM intègre cette portée à la fois individuelle et collective en faveur du mieux-être des personnes malentendantes et devenues sourdes.

4 numéros par an – Abonnement (28 €) auprès de SurdiFrance

SurdiFrance - 1-3 rue Frederick Lemaître - 75020 Paris - Tel : 09 54 44 13 57 - Fax : 09 59 44 13 57 - contact@surdifrance.org

www.surdifrance.org

SurdiFrance regroupe 36 associations ou sections d'associations sur toute la France. Son objet est de défendre les personnes devenues malentendantes, généralement appareillées, de les représenter auprès des pouvoirs publics et de promouvoir l'accessibilité au moyen de la boucle magnétique (position T des appareils auditifs) et de la transcription écrite (sous-titrage à la TV, surtitrage des conférences, surtitrage individuel en réunion)